

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 814.135

Perfectionnements aux porte-plume réservoirs à ampoules d'encre amovibles.

M. Robert, Jean, Jacques HALLAUER résidant en France (Seine).

Demandé le 27 novembre 1936, à 15^h 36^m, à Paris.

Délivré le 8 mars 1937. — Publié le 17 juin 1937.

On connaît des porte-plume réservoirs dans le corps desquels on introduit des ampoules d'encre dont l'extrémité qui vient en contact avec la tête du porte-plume, com-
5 porte une membrane ou un bouchon automatiquement perforé au moment de l'introduction de l'ampoule, par un perforateur porté par la tête, en sorte que l'encre peut alors s'écouler de l'ampoule vers la plume.

10 Les porte-plume de ce genre présentent l'avantage d'un remplissage très simple et très pratique puisque, après épuisement de l'encre d'une ampoule, on n'a qu'à enlever l'ampoule vide et la remplacer par une am-
15 poule pleine.

Avec ces porte-plume connus, l'usager est cependant obligé d'avoir toujours sur lui, en plus de son porte-plume, une ampoule pleine afin qu'il soit toujours à même de pallier à
20 l'épuisement de l'encre de l'ampoule en service.

C'est là un inconvénient grave auquel la présente invention a pour but de remédier.

25 Le porte-plume selon l'invention est essentiellement caractérisé par le fait que son corps est susceptible de recevoir, simultanément, une ampoule en position de service, c'est-à-dire en communication avec la plume, et une ampoule de réserve que l'usager
30 mettra à la place de l'ampoule en service après épuisement de celle-ci.

Grâce à cette disposition, l'usager n'a pas à emporter sur lui une ampoule de réserve puisque le porte-plume contient lui-même la réserve d'encre.

35

Un certain nombre d'autres avantages et particularités de la présente invention ressortiront de la description qui va en être faite en regard du dessin annexé qui représente, schématiquement et simplement à titre
40 d'exemple, une forme de réalisation d'un porte-plume selon l'invention.

Sur ce dessin :

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale;

45

La figure 2 est une vue en coupe transversale suivant la ligne II-II de la figure 1.

Le porte-plume représenté comprend un corps 1 muni d'une tête formée d'une douille 2 et d'une pièce 3 portant à l'intérieur du
50 corps 1 une lance ou perforateur 4. Un canal de capillarité 5, alimentant la plume 6, est pratiqué dans cette pièce 3 et la lance 4.

L'alimentation en encre de ce porte-plume est obtenue au moyen d'ampoules 7-7a dont
55 chacune est constituée par un corps, en verre par exemple ou toute autre matière, dont une extrémité ouverte reçoit, après remplissage de l'ampoule, un bouchon 8, en caoutchouc ou matière similaire. Ce bouchon est
60 préalablement percé d'une piqûre qui, grâce à l'élasticité de la matière, assure normale-

ment la fermeture complète de l'ampoule.

Le corps du porte-plume reçoit simultanément deux de ces ampoules : une ampoule en service 7, et une ampoule de réserve 7a.

5 Ces deux ampoules sont portées par un étui double qui comporte, de chaque côté d'une partie rétreinte 12, d'une part, une douille 11 formant pince dans laquelle est serrée la base de l'ampoule 7 en service et, d'autre
10 part, une douille plus longue 11a formant une gaine dans laquelle est librement logée l'ampoule de réserve 7a.

Le corps 1 du porte-plume est fermé par un chapeau 15 dans un évidement extrême
15 duquel est logé un ressort 14 destiné à appliquer l'extrémité à bouchon de l'ampoule en service 7 contre la tête du porte-plume. Ce ressort agit sur une rondelle 13 s'appuyant elle-même contre l'extrémité de la
20 gaine 11a qui transmet alors, à l'exclusion de l'ampoule 7a, la pression du ressort 14 à l'ampoule 7.

Lors de la mise en place des ampoules dans le corps 1, la lance 4 pénètre dans la
25 piqûre du bouchon 8; l'encre peut alors librement s'écouler vers la plume 2. Le bouchon 8 étant pressé contre la tête 2 assure lui-même une étanchéité parfaite.

Lorsque l'ampoule 7 est vide, on dévisse
30 le chapeau 15, et on retire l'étui 11-11a avec les deux ampoules 7-7a qu'il porte. On élimine l'ampoule vide 7 et on met à sa place, dans la douille 11 l'ampoule de réserve pleine 7a. On replace l'ensemble dans le
35 corps 1 et après revissage du chapeau 15, le porte-plume se trouve de nouveau avec une nouvelle provision d'encre. Une nouvelle ampoule de réserve pleine pourra ultérieurement être placée dans la douille 11a.

40 Grâce à l'invention, l'utilisateur n'a donc pas à porter constamment sur lui, une ampoule de réserve, le porte-plume contenant lui-même sa réserve d'encre.

Un autre avantage réside dans le fait que
45 le réservoir en deux parties assure un écoulement plus régulier. En effet, avec les porte-plumes à grande contenance, il se produit toujours quand ils sont aux 2/3 vides, un écoulement plus intense, dû à la pression du
50 volume d'air ayant remplacé l'encre dans le réservoir.

Enfin grâce au bouchon en caoutchouc 8 dont la lance 4 ne fait que dilater provisoirement la piqûre, l'utilisateur pourra retirer l'ampoule en service 7 avant son épuisement
55 complet sans que de l'encre s'en échappe puisque dès que la lance 4 se dégage du bouchon 8, la piqûre de ce dernier se referme automatiquement et de façon étanche du fait même de l'élasticité de la matière. 60

Il va d'ailleurs de soi que l'invention n'a été décrite et représentée qu'à titre explicatif et qu'on pourra y apporter des modifications de détail sans altérer son esprit.

RÉSUMÉ.

65

Porte-plume réservoir à cartouches d'encre amovibles, essentiellement caractérisé par le fait que son corps est susceptible de recevoir, simultanément, une ampoule en position de service, c'est-à-dire en communi-
70 cation avec la plume, et une ampoule de réserve que l'utilisateur mettra à la place de l'ampoule en service, après épuisement de celle-ci.

Ce porte-plume peut être caractérisé, en
75 outre, par les points suivants, ensemble ou séparément :

a. Les deux ampoules, placées l'une à la suite de l'autre suivant l'axe du porte-plume, sont portées par un étui double dans l'une
80 des branches duquel est pincée la base de l'ampoule en service tandis que dans l'autre branche, affectant la forme d'une gaine, l'ampoule de réserve est logée librement;

b. Chaque ampoule est fermée, à une
85 extrémité, par un bouchon en caoutchouc préalablement percé d'une piqûre dans laquelle pénètre en la dilatant, au moment de la mise en place de l'ampoule, une lance ou perforateur porté par la tête du porte-
90 plume, cette piqûre se refermant automatiquement, si on retire l'ampoule;

c. Le bouchon en caoutchouc de l'ampoule en service est appliqué de façon étanche contre la tête du porte-plume, par un ressort
95 qui agit sur ladite ampoule, par l'intermédiaire de l'étui double susmentionné.

Robert, Jean, Jacques HALLAUER.

Par procuration :

Société BRANDON, SIMONNOT et RINUY.

Fig. 1

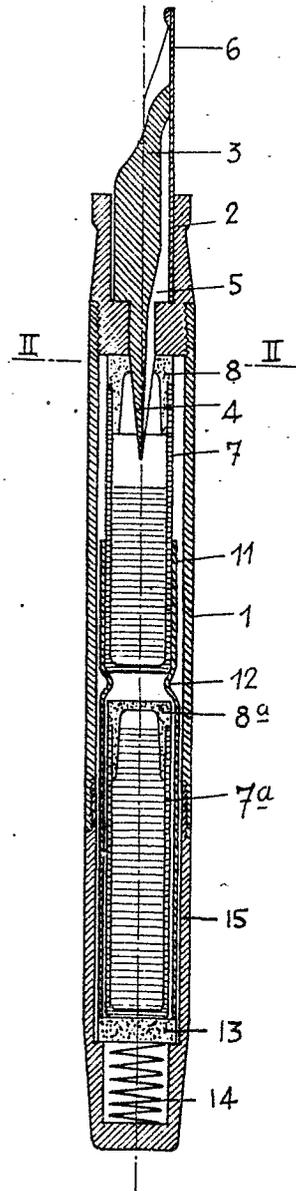


Fig. 2

